

les divers territoires de la part de la maison des *Tcheou* ¹⁾.”

Rien n'est moins assuré cependant que l'antiquité de ce texte; bien que le *Tcheou chou* contienne divers fragments qui sont très archaïques, il est loin d'avoir une valeur uniforme et on ne saurait attribuer à tous les documents qu'il contient une égale importance.

Mais nous possédons un autre témoignage qui tendrait à faire croire que ces rites de l'investiture sont fort anciens. Nous rencontrons en effet, dans le chapitre du *Chou king* intitulé le Tribut de *Yu*, une phrase où il est dit que la province de *Siu* (le Sud du *Chan-tong* et le Nord du *Kiang-sou* et du *Ngan-houei*) livre en tribut des terres des cinq couleurs ²⁾.

A ce propos, le commentaire attribué à *K'ong Ngan-kouo* ajoute: „Le roi élevait un tumulus en terres de cinq couleurs qui constituait son dieu du sol. Quand il conférait l'investiture à des seigneurs, il détachait pour chacun d'eux une motte de terre sur la face du tumulus correspondant à sa situation et la lui donnait pour qu'il en fît son propre dieu du sol. On répandait de la terre jaune sur cette motte et on l'enveloppait dans des herbes blanches. Les herbes comportaient

1) 周書, chap. 48 作雒 *Tso lo*: 封人社壇。諸侯受命于周。乃建大社于國中。其壇東青土。南赤土。西白土。北驪土。中央釁以黃土。將建諸侯鑿取其方一面之土。燾以黃土。苴以白茅。以爲社之封。故曰受列土于周室。

Le *Tcheou chou* ou *Yi Tcheou chou* 逸周書 a été incorporé dans le *Han Wei ts'ong chou*, mais il y en a un grand nombre d'autres éditions.

2) 厥貢惟五色土。